



Commune les Bouchoux

## Conseil Municipal du 5 juillet 2018 Compte rendu

Présents : Patrick ABRAHAM, Émilie BLANC, René COLLIGNON, Jean Marc DELBOS, Alexandra DEPRAZ, Sylvain DIONNET, Jérôme GRECARD, Bernard HANSBERGER, Isabelle HEURTIER

Excusés : Freddy CATTANI avec pouvoir à Patrick ABRAHAM  
Jacques COLIN avec pouvoir à Jérôme GRECARD

Secrétaire de séance : Sylvain DIONNET

Ouverture de séance à 20h05

### Approbation du Procès-Verbal du 7 juin 2018

Patrick Abraham fait une remarque qui concerne le compte rendu : dans le point sur le projet SIDEC : ce n'est pas uniquement le projet de rénovation du bâtiment communal qui nécessite les travaux mentionnés mais la mise en conformité au niveau tarifaire et la mise aux normes électriques du bâtiment justifient également le changement du transformateur.

Le procès-verbal est approuvé par 10 voix (dont 2 pouvoirs) et une abstention (B.Hansberger qui était absent)

Arrivée d'Emile Blanc à 20h25

### 1- Droit de préemption urbain : - vente d'un bien AB 142 – AB 143 par Maître H. RUDLOFF

Lecture est faite de la réponse de Me Buscoz aux questions qui lui ont été posées suite au précédent conseil.

Après débat, par 2 abstentions F. Cattani et J.Colin, un contre I.Heurtier, le conseil demande une visite du bien.

### - vente d'un bien AB 259 par Consorts THÉ-GUYONDET

Après délibération, à l'unanimité des présents et pouvoirs, le conseil décide de ne pas user de son droit de préemption sur ce bien.

### 2 – Décision modificative n°1 Budget principal

#### INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.)- opération	Montant	Article (Chap.)- opération	Montant
238 (23) : avances versées sur comm. Immo.	34 200,00	1641 (16) : Emprunts en euros	34 200,00
<b>Total Dépenses</b>	<b>34 200,00</b>	<b>Total recettes</b>	<b>34 200,00</b>

Après délibération, à l'unanimité des présents et pouvoirs, le conseil adopte cette décision modificative.

### 3 – Réhabilitation d'un bâtiment communal

Patrick Abraham présente le projet d'APS présenté par M.Bouche et son équipe. La commission a bien rappelé que le cœur du projet est le désamiantage, la rénovation de la toiture et la remise aux normes électriques du bâtiment. A cela peuvent s'ajouter les panneaux photovoltaïques et la restructuration de la cuisine et des sanitaires.

Il souligne le souci de la capacité physique de la structure à supporter la nouvelle toiture et les panneaux photovoltaïques, ce qui implique la nécessité de renforcer la structure.

L'APS présenté est chiffré de façon maximale. Avant toute décision, la commission bâtiment souhaite étudier les chiffrages et pouvoir déterminer ce qui doit être gardé ou éventuellement supprimé dans les différents lots.

On reste dans l'attente d'un chiffrage détaillé des lots et de la décision sur la possibilité ou non de renforcer la structure.

Pour l'instant, rien n'est décidé et la réflexion se poursuit. Quand on aura des éléments précis et concrets, une réunion d'information à la population sera organisée.

#### **4 – Atelier de transformation partagé**

Sylvain Dionnet rappelle qu'après une rencontre avec la CCHJSC pourrait éventuellement prendre en charge, par le biais de fonds de concours, au maximum 49% du reste à charge à la commune. Par ailleurs, la Chambre d'Agriculture a déjà proposé de réaliser des plans de l'atelier. D'autre part, la CCHJSC ayant la compétence économique, la Région demande une délibération de la commune stipulant que la commune est maître d'ouvrage du projet pour que le dossier de demande de subvention LEADER puisse être déposé.

Après délibération, par 4 voix pour (S.Dionnet, B.Hansberger, JM Delbos, J.Grenard), 1 contre (A.Depraz) et 5 abstentions (E.Blanc, R.Collignon, I.Heurtier et P.Abraham et les 2 pouvoirs) le conseil décide d'être maître d'ouvrage.

Arrivée de J. Colin à 22h00

#### **5 – Comité des fêtes : demande de la salle polyvalente du 17 au 22 juillet**

Le comité des fêtes demande la location de la salle des fêtes pour accueillir les Tourneurs de manivelles. L'association fera une animation sur le marché et, au moins un concert à l'église.

Après délibération, le conseil décide d'accepter la location au tarif d'un week-end soit 113 € (une abstention J.Grenard pour F.Cattani)

#### **6 – Mise à disposition salle de justice et salle paroissiale : demande de la compagnie des Chercheurs d'air**

Les Chercheurs d'air animent des stages et un festival cirque sur la commune des Bouchoux (avec 2 artistes de l'école Fratellini) du 23 au 27 juillet avec une représentation gratuite à la fin de la période. La participation aux stages étant payante, la commune ne veut pas mettre à disposition la salle polyvalente gratuitement.

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité des présents de mettre gratuitement ces deux salles à disposition, avec une abstention (J.Grenard pour F.Cattani)

#### **7 – Voirie : coussin berlinois**

Lors du dernier conseil, une délibération a été prise pour commander les coussins berlinois à la société SEDI mais, à la commande, on s'est aperçu que dans le devis, il manquait des panneaux. Le nouveau devis était plus cher chez SEDI (1946,88€) alors que le devis de la société COMAT VALCO est de 1543,80 € TTC.

Après délibération, à l'unanimité des présents et pouvoirs, le conseil annule la délibération précédente et accepte la commande chez COMAT VALCO pour un montant de 1543,80 € TTC.

#### **8 – Ouverture des Offres lots de Hêtres - Chapuzieux**

La commune a reçu six enveloppes que le maire ouvre devant les conseillers. Les lots seront attribués au mieux-disant avec 2 lots maximum par personne.

Lot 1 : 2 offres reçues, le mieux disant est M. Antoine Perrier Cornet à 130 €. Le lot lui est attribué.

Lot 2 : 2 offres reçues, le mieux disant est M. Philippe Laurent à 330 €. Le lot lui est attribué.

Lot 3 : 1 offre reçue, Philippe Laurent à 210 €. Le lot lui est attribué.

Lot 4 : 2 offres reçues, le mieux disant est M. Yves Perrier Cornet à 620 €. Le lot lui est attribué.

Lot 5 : 2 offres reçues. Le mieux disant est M. Emmanuel Mermet à 455 €. Le lot lui est attribué.

#### **9 – Containers de recyclage vêtements : signature d'une convention avec l'association Recycl'Aire**

A la demande du CCAS, un container de recyclage de vêtements est mis à disposition par l'association Recycl'Aire à côté des moloks du village.

Après délibération, à l'unanimité des présents et pouvoirs, le conseil autorise le maire à signer la convention avec l'association pour la mise à disposition gratuite de ce container.

**Questions diverses :**

- Dématérialisation des marchés publics


Sylvain.Dionnet informe le conseil qu'à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2018 les marchés publics seront complètement dématérialisés à partir de 25 000 €. Cela implique que la commune devra avoir un profil acheteur sur une plateforme dématérialisée que les entreprises pourront consulter.

**Informations diverses :**

- Contrôle de la station d'épuration de Très La Ville : lecture est faite du compte rendu de ce contrôle. Une réponse sera faite à la DDT avant le délai d'un mois et la commune poursuit sa réflexion et son travail sur l'assainissement.
- Lecture de la lettre de Mme Paulette Vuillermoz à propos des arrêts de bus. J.Grenard rappelle qu'il a été interpellé en conseil d'école sur la dangerosité de 2 arrêts de bus (La Serra et Désertin). La commission voirie a donc travaillé avec le département sur le déplacement de ces arrêts afin de sécuriser l'arrêt des bus, la circulation des enfants et le stationnement des véhicules des parents. Il insiste sur le fait que ceci se fait dans le but d'assurer la sécurité des enfants et des parents.

La séance est close à 23h10

I.HEURTIER

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and vertical strokes, positioned below the printed name I. HEURTIER.